

**CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE**

**BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES**

(Article 89 et 91 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

**SOMMAIRE**

**Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial**

**QR/4**      Question de Mme la Conseillère provinciale Mélanie GOFFIN (03/02/2010) et réponse du Collège provincial (MM. Christophe LACROIX, André GILLES – 25/02/2010)

**QR/4 Question de Mme la Conseillère provinciale Mélanie GOFFIN  
(03/02/2010) et réponse du Collège provincial (MM. Christophe  
LACROIX, André GILLES – 25/02/2010)**

**Question :**

Par la présente, je souhaiterais, dans le cadre du bulletin des questions et réponses de notre assemblée provinciale, que vous me communiquiez le détail de toutes les dépenses prévues et relatives à l'organisation du Tour de France 2010 dans notre Province et celles qui ont été engagées durant l'année 2009.

**Réponse :**

En application de l'article 89 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, vous voudrez bien trouver ci-après la réponse à votre question du 03 février 2010 relative aux dépenses engagées en 2009, et prévues en 2010 pour l'organisation du Tour de France 2010

1. En ce qui concerne le budget 2009, ont été imputées à charge de crédits alloués aux « Grands Evénements » et pour un montant total de 5.524 euros, les dépenses consécutives :
  - aux frais techniques liés aux divers repérages des itinéraires ;
  - à la présence de l'Autorité provinciale lors de la présentation en octobre 2009, du Tour de France 2010 au Palais des Congrès de Paris ;
  - aux frais techniques liés à l'implantation à Flémalle de l'opération « A chacun son tour » ;
  - aux frais des réunions avec la Direction sportive d'Amaury Sport Organisation
  
2. En ce qui concerne le budget 2010, il est à noter :
  - qu'un montant de 295.000 euros est prévu dans le cadre d'un crédit alloué aux « Grands Evénements » pour 2010 en vue de la liquidation de la redevance due à ASO ;
  - que sur le crédit budgétaire inscrit à l'article 762/613.100 libellé « DO Fonctionnement Grands Evénement », et qui permettrait de financer des activités annexes au Grands Evénements et aux Rencontres entre Provinces-Communes, une somme de 110.000 euros sera consacrées spécifiquement au Tour de France selon la répartition suivante :
    - aspects techniques : 20.000 euros
    - aspects promotions, accueil et relations publiques : 80.000 euros
    - actions diverses liées à des opérations complémentaires : 10.000 euros